

Demande déposée le 14/04/2025

N° DP 042 042 25 00010

Affichage récépissé dépôt de dossier :

Par :	Etablissement CROS Représenté par Monsieur CROS CLAUDE
Demeurant à :	260 Route de Noailleux 42170 CHAMBLES
Sur un terrain sis à :	4217 Route de Saint-Rambert 42170 CHAMBLES 42 D 1469
Nature des Travaux :	Installation de 6 panneaux photovoltaïques en surimposition à la toiture

Le Maire,

Vu la déclaration préalable présentée le 14/04/2025 par Etablissement CROS, Représenté par Monsieur CROS CLAUDE ;

Vu l'objet de la demande :

- Pour l'installation de 6 panneaux photovoltaïques en surimposition à la toiture
- Sur un terrain situé 4217 Route de Saint-Rambert 42170 CHAMBLES

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Décret n° 2016-6 du 5 janvier 2016 portant à 3 ans la durée de validité des autorisations d'urbanisme

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé le 13 décembre 2022 et sa modification simplifiée approuvée le 12 décembre 2023, **Zone : N** ;

A R R E T E

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non-opposition sous réserve du respect des conditions particulières mentionnées ci-dessous.

Article 2 : Conformément à l'article DG 2.2 du PLUi relatif à la Qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère / toiture /Intégration des dispositifs d'énergies renouvelables dans les toitures à pan : les panneaux solaires (thermiques ou photovoltaïques) doivent être intégrés à la toiture ou posés en applique sur celle-ci à condition de lui être parallèle dans la limite de 20cm au-dessus du toit.



CHAMBLES, le 15 avril 2025

**Le Maire,
Pierre GIRAUD**

**PAR DÉLÉGATION DU MAIRE,
André PEYRET
ADJOINT**